



Caisse de pension de TX Group SA

# Rapport abrégé 2022

# Table des matières

---

Avant-propos du président.....	3
Conseil de fondation et commission des placements.....	5
Règlements.....	7
Placements de fortune.....	8
Placements de la fortune par catégorie .....	8
Performance en pourcent.....	9
Benchmark Immeubles.....	9
Rapport de durabilité .....	10
Situation financière de la Caisse de pension .....	12
Bilan.....	12
Compte d'exploitation.....	13
Degré de couverture .....	14
Évolution du degré de couverture selon l'OPP 2.....	14
Degré de couverture économique.....	14
Statistiques.....	15
Assurés actifs par employeur .....	15
Évolution du nombre d'assurés (actifs) .....	16
Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs.....	16
Évolution du nombre de rentiers .....	17
Augmentation des rentes / versement d'un montant unique.....	18
Secrétariat .....	19
Équipe.....	19
Internet et Intranet .....	19
Administration et exploitation .....	20
Aperçu des relations d'affaires .....	21

# Avant-propos du président

---

Cher-ère-s assuré-e-s, cher-ère-s rentier-ière-s,

Au cours de l'exercice écoulé, les marchés financiers ont été confrontés à de nombreux défis. Outre les tensions politiques, les taux d'inflation élevés aux États-Unis et en Europe ont provoqué d'importantes hausses des taux directeurs, entraînant de nettes baisses des cours des actions et obligations.

Dans ce contexte d'investissement, la caisse de pension de TX Group SA (CP) a pu réaliser une performance nette de -10,75 %, qui s'est traduite par un recul du degré de couverture de 122,6 à 108,8 points.

La catégorie de placement Immobilier Suisse est parvenue à absorber partiellement cette performance négative. L'exercice précédent montre, une fois de plus, que cette catégorie de placement et les placements choisis par le Conseil de fondation apportent une contribution importante à la diversification.

Les avoirs d'épargne des assuré-e-s actif-ve-s ont été rémunérés à hauteur de 1 %. Grâce à la provision «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique», nous avons pu accorder une rémunération supplémentaire de 3,0 % sur les capitaux d'épargne. Dans l'ensemble, il en résulte un taux d'intérêt global de 4 % dans le contexte actuel.

Malgré le renchérissement, le Conseil de fondation de la CP a décidé de ne pas ajuster les rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, car la réserve de fluctuation de valeur se situe encore malheureusement nettement en-deçà de la valeur cible requise et que la situation financière ne l'autorise pas. Compte tenu de la participation future des rentières et des rentiers au résultat de la CP, le Conseil de fondation examinera un modèle de participation au cours de cet exercice.

Se basant sur l'étude Asset & Liability Management, le Conseil de fondation a adopté un ajustement de la stratégie de placement: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la catégorie de placement à risque Actions sera réduite de 3 % au profit des catégories Obligations (+ 2 %) et Immobilier (+ 1 %).

Un nouveau Règlement de prévoyance entre également en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et offre, entre autres, la possibilité à nos assuré-e-s de choisir un taux de conversion plus élevé en choisissant des prestations pour survivants plus faibles.

En 2022, Christian von Ah et Roger Heis ont quitté le Conseil de fondation. Nicole Rutz défend désormais les intérêts des employé-e-s de la circonscription «TX Markets» et Luca Geiger ceux de l'employeur au sein du Conseil de fondation.

L'exercice 2023 sera à nouveau délicat, et pas seulement pour l'univers des CP. La reprise de Credit Suisse par UBS restera un sujet pour nous, autant sur le plan professionnel que sur le plan privé. Grâce à notre approche passive, la CP est à l'heure actuelle concernée par cet événement de manière «marginale», et le Conseil de fondation observera la modification de l'environnement système induit par cette reprise et, si besoin est, adoptera les mesures correspondantes.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées et souhaite beaucoup de succès aux membres nouvellement élus au Conseil de fondation.

Zurich, avril 2023

Konrad Oetiker  
Président du Conseil de fondation  
Caisse de pension de TX Group SA

## Conseil de fondation et commission des placements

---

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la CP. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de la CP ainsi que les moyens pour leur réalisation. La commission des placements est nommée par le Conseil de fondation et elle est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement.

Les compétences et les responsabilités du Conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale sont définies dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements, qui peuvent être consultés sur l'Intranet et sur Internet. Le Conseil de fondation et la commission des placements font appel à des expert-e-s externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de trois ans. Pour la période actuelle 2021-2023, le Conseil de fondation se compose désormais de six représentants de l'employeur et de six représentants des employé-e-s, soit un total de 12 membres. Les circonscriptions ont été définies par secteurs d'activité. De cette façon, toutes les divisions sont représentées équitablement au sein du Conseil de fondation. En vertu du règlement d'élection, la circonscription de Tamedia, qui représente plus de 30 % des assuré-e-s actif-ive-s, a droit à deux représentants des employé-e-s et deux représentants de l'employeur, et les autres circonscriptions à un seul.

En 2022, Christian von Ah et Roger Heis ont quitté le Conseil de fondation. Nicole Rutz défend désormais les intérêts des employé-e-s de la circonscription «TX Markets» et Luca Geiger ceux de l'employeur au sein du Conseil de fondation.

Au 31 décembre 2022, la composition du Conseil de fondation, ainsi que celle de la commission des placements, figurent dans l'aperçu qui suit:

Membres	Fonction	Circonscription	Représentation	Durée du mandat	Membre de la commission des placements
Annina Flückiger		20 Minuten	RE <sup>1</sup>	2021 – 2023	
Sandro Spaeth		20 Minuten	RS <sup>2</sup>	2021 – 2023	
Luca Geiger		Goldbach	RE	2022 – 2023	X
Urs Wolperth		Goldbach	RS	2021 – 2023	X
Andreas Schaffner		Tamedia	RE	2021 – 2023	
Christine Gabella		Tamedia	RE	2021 – 2023	
Angelika Gruber		Tamedia	RS	2021 – 2023	
Emmanuel Marendaz		Tamedia	RS	2021 – 2023	
Dr. Sandro Macciachini	Vice-président	TX Group	RE	2021 – 2023	X
Konrad Oetiker	Président	TX Group	RS	2021 – 2023	X
Marcel Allemand		TX Markets	RE	2021 – 2023	
Nicole Rutz		TX Markets	RS	2022 – 2023	
Ernst Brupbacher	Représentant des rentiers sans droit de vote			2021 – 2023	
Peter Mantsch	Assesseeur avec voix consultative			2021 – 2023	
Dr. Hermann Walser	Assesseeur avec voix consultative			2021 – 2023	

<sup>1</sup> Employeur

<sup>2</sup> Employé-e-s

Le mandat des conseillers de fondation actuels se termine à la réception des comptes annuels 2023, à savoir en mai 2024. Pour le mandat 2024-2026, les élections se dérouleront entre les mois de septembre et de décembre de cette année. Si tu souhaites t'engager activement comme représentant-e des employé-e-s ou de l'employeur au sein du Conseil de fondation de la CP et que tu es disposé-e à traiter des questions en rapport avec la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier LPP), tu es invité-e à poser ta candidature dans le cadre des élections de cet automne. Nous t'informerons en temps voulu sur la procédure à suivre.

# Règlements

---

Au cours de l'exercice 2022, les règlements suivants étaient en vigueur

Règlement	Valable à partir du
Acte de fondation	09.01.2020
Règlement de prévoyance	01.01.2022
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2022
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	31.12.2019
Règlement sur les placements	16.12.2021
Règlement d'organisation	08.09.2020
Règlement d'élection	08.09.2020

## Placements de fortune

La CP investit «passivement» la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à environ 1,6 milliard de CHF (état au 31.12.2022). Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations, et de ne s'engager et se retirer (acheter et vendre des titres) qu'à certains moments. L'objectif de l'investissement passif n'est pas de surpasser le rendement d'un indice de référence, mais de le reproduire en minimisant les coûts.

Durant l'exercice 2022, la CP a réalisé une performance des placements nette de -10,75 % (exercice précédent 7,99 %). La valeur moyenne du taux de rendement des caisses de pension, avec une fortune supérieure à 1 milliard de CHF, se situe à 9,08 % selon l'étude de l'UBS sur la performance des caisses de pension.

Les frais de gestion de fortune sont comparativement très bas à 0,22 % et le taux de transparence en matière de frais est de 100 %. Le «taux de transparence en matière de frais» renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune qui figurent dans le compte d'exploitation.

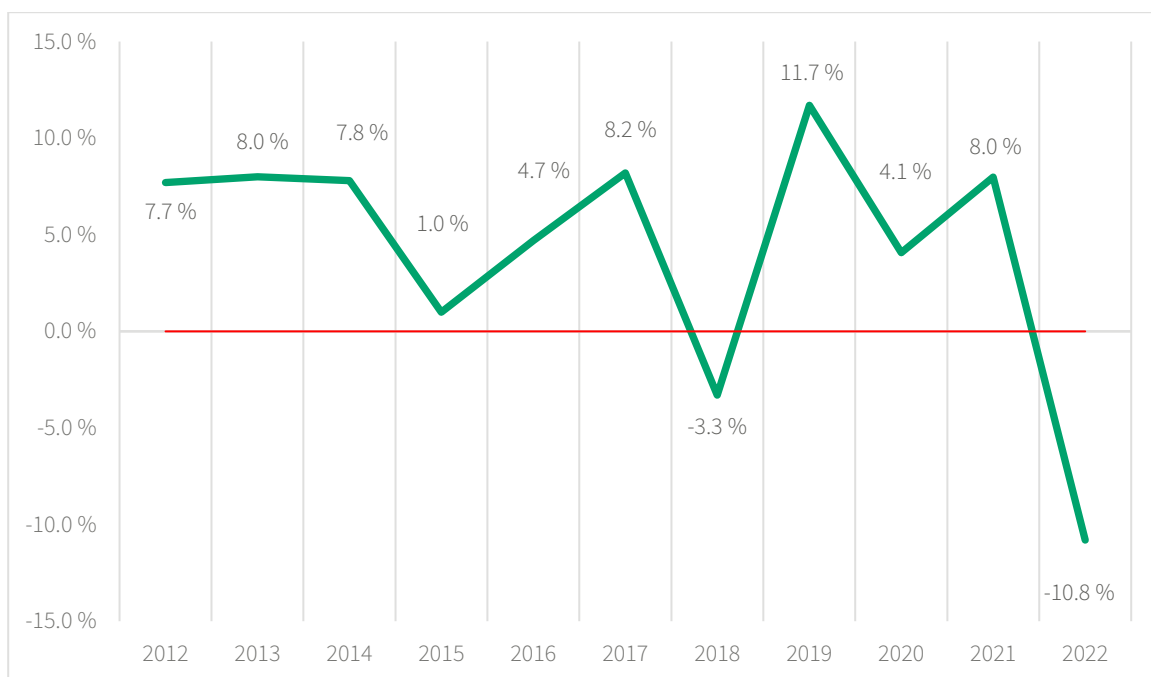
La commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

## Placements de la fortune par catégorie

Placements de fortune	2022 en mio CHF	2022 en %	2021 en mio CHF	2021 en %
Liquidités	7,4	0,5 %	12,8	0,7 %
Créances	2,6	0,2 %	2,3	0,1 %
Obligations en CHF (en CH et à l'étranger)	311,7	19,0 %	356,1	18,6 %
Obligations en monnaies étrangères	234,6	14,3 %	275,6	14,4 %
Actions Suisse	172,3	10,5 %	227,3	11,9 %
Actions Étranger	342,8	20,9 %	430,3	22,5 %
Actions Marchés émergents	52,1	3,2 %	64,9	3,4 %
Immeubles en Suisse	450,2	27,4 %	452,9	23,7 %
Immeubles à l'étranger	67,2	4,1 %	90,9	4,7 %
Placements alternatifs	0,7	0,0 %	0,9	0,0 %
<b>Total</b>	<b>1 641,6</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 914,0</b>	<b>100,0 %</b>



## Performance en pourcent



## Benchmark Immeubles

En 2022, les Immeubles en Suisse et à l'étranger de la CP présentaient un écart par rapport au benchmark utilisé. Les écarts sont dus en premier lieu au fait que les benchmarks sont basés sur des placements immobiliers cotés qui ont offert en 2022 un rendement plus faible que les placements immobiliers de la CP, lesquels ne sont pas cotés.

La commission des placements analyse périodiquement la performance des placements immobiliers et les écarts par rapport aux benchmarks en effectuant une comparaison avec différents peer groups. À compter de 2023, plus aucun fonds immobilier coté ne fera partie du portefeuille de la CP, et le benchmark du secteur Immobilier Suisse a été adapté en conséquence pour éviter tout écart majeur dans le futur.

## Rapport de durabilité

La CP de TX Group investit dans l'intérêt des assuré-e-s et des bénéficiaires de rentes. La gestion de la fortune vise un rendement conforme au marché en vertu de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

Pour ce faire, la CP de TX Group utilise en premier lieu des produits de placement rentables et éprouvés par les investisseurs institutionnels. Dans le cadre du devoir fiduciaire de diligence, la CP de TX Group doit prendre en compte toutes les opportunités et risques de placement dans ses réflexions. Dont notamment, entre autres, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (appelés «critères ESG»).

Dans la gestion de la fortune, la CP de TX Group tient compte de différents critères de durabilité. Via des placements de fortune dans des actions et des obligations dans le monde entier, la CP de TX Group opère avec le même ordre d'opportunités et de risques de durabilité que l'économie globale. Par le biais d'adhésions à diverses initiatives et organisations, la plupart des gérants de fortune mandatés s'engagent en faveur d'un placement de fortune durable. Sur la fortune de la CP de TX Group, 17 produits sur 18 sont suivis par un gérant de fortune membre de Swiss Sustainable Finance<sup>1</sup> et/ou signataire des United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI)<sup>2</sup>. Un gérant de fortune d'une fondation de placement immobilier n'est pas membre d'une association qui s'engage en faveur de placements de fortune durables. La fondation de placement immobilier et les administrateurs des autres produits immobiliers indiquent les aspects de la durabilité à prendre en compte dans le type de construction, l'achat et la vente, ainsi que lors des rénovations ou la sélection des locataires.

L'essentiel des placements de la CP de TX Group est géré par des gérants de fortune qui effectuent une recherche de durabilité interne. La grande majorité des gérants de fortune intègrent les critères de durabilité au processus d'investissement sous différentes formes (listes d'exclusion, exercice du droit des actionnaires ou engagement, entre autres). Les placements de fortune de la CP de TX Group ne comprennent pas les titres d'entreprises et d'États dont l'exclusion est recommandée par la SWK-ASIR<sup>3</sup>.

Pour tous les produits en actions, les droits de vote sont toujours exercés par la direction du fonds (sous réserve de la matérialité) suivant les directives des gérants de fortune. Les principes de l'exercice du droit de vote obéissent aux objectifs de durabilité défendus par la direction du fonds. En outre, dans le cadre de leurs programmes d'engagement, les gérants de fortune mandatés

---

<sup>1</sup> L'association Swiss Sustainable Finance encourage la croissance de placements durables par l'information et la formation. En outre, elle rassemble des groupes d'intérêts, afin de défendre les intérêts de finances plus durables.

<sup>2</sup> Créée par les Nations Unies, l'initiative «Principles for Responsible Investment» (PRI, anciennement UN PRI) se consacre à la mise en œuvre sur le terrain des six principes d'investissement responsable qu'elles ont définis. L'objectif est de mieux comprendre les incidences des activités d'investissement sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de soutenir les signataires dans l'intégration de ces questions dans leurs décisions de placement.

<sup>3</sup> SWK-ASIR: Association suisse pour des investissements responsables La liste de l'ASIR est basée sur les lois et ordonnances suisses et sur les conventions internationales. Elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions ou d'armes nucléaires. La liste est mise à jour régulièrement sur la base d'un criblage continu.

recherchent le dialogue avec les entreprises et sensibilisent ces dernières à leur responsabilité écologique, sociale et de gouvernance. Les stratégies d'engagement sont compatibles avec les objectifs de durabilité des gérants de fortune.

Le changement climatique et les risques climatiques étant au centre du débat public, les gérants de fortune mandatés déterminent les indicateurs climatiques (p. ex. intensité CO<sub>2</sub> ou empreinte CO<sub>2</sub>) et les présentent à la commission des placements de la CP de TX Group. Les indicateurs sont examinés par la commission des placements. Compte tenu de la grande diversification du portefeuille, ces indicateurs sont très proches de ceux de l'économie globale. La commission des placements part du principe que l'entrepreneuriat durable s'imposera à long terme et que les indicateurs évolueront durablement dans le cadre de l'économie globale.

Les indicateurs climatiques sont également déterminés dans les placements immobiliers. Selon les informations des gérants de fortune, quatre fondations de placement immobilier suisses sur cinq de la CP de TX Group calculent l'intensité énergétique et la part de combustibles fossiles. Ces fondations de placement immobilier ont également pour objectif de réduire durablement les émissions.

## Situation financière de la Caisse de pension

---

### Bilan

ACTIFS	31.12.2022 en mio CHF	31.12.2021 en mio CHF
Placements de fortune	1 641,6	1 914,0
Liquidités et créances sur le marché monétaire	7,4	12,8
Créances	2,6	2,3
Obligations	546,3	631,7
Actions	567,2	722,4
Immeubles	517,4	543,9
Placements alternatifs	0,7	0,9
Actifs de régularisation	0,0	0,0
<b>Total actifs</b>	<b>1 641,6</b>	<b>1 914,0</b>

PASSIFS	31.12.2022 en mio CHF	31.12.2021 en mio CHF
Dettes et passifs de régularisation	22,9	28,9
Réserves de cotisations de l'employeur et fonds	4,4	4,4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 483,7	1 534,5
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentier-ère-s	1 402,0	1 435,8
Provisions techniques	81,7	98,7
Réserve de fluctuation de valeur	130,6	346,2
Capital de la fondation, fonds libres	0,0	0,0
<b>Total passifs</b>	<b>1 641,6</b>	<b>1 914,0</b>

## Compte d'exploitation

	2022 en mio CHF	2021 en mio CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	36,6	38,4
Prestations d'entrée	18,3	37,3
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>54,9</b>	<b>75,7</b>
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-73,8	-71,8
Prestations extraréglementaires	-0,1	-0,2
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-44,6	-46,7
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-118,5</b>	<b>-118,7</b>
Constitution/Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	50,9	45,6
Produits des prestations d'assurance	0,0	0,0
Cotisations au fonds de garantie	-0,3	-0,3
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-13,0</b>	<b>2,3</b>
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	0,0	-0,2
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0,1	-0,1
Intérêts des prêts et comptes courants	0,9	-0,7
Charges / produits des obligations	-82,8	-15,8
Charges / produits des actions	-121,1	131,1
Produits sur placements immobiliers	5,1	32,8
Charges sur placements alternatifs	0,1	0,3
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	0,0	0,0
Charges de gestion de fortune	-3,6	-4,6
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	<b>-201,5</b>	<b>142,8</b>
Dissolution provisions non techniques et fonds	0,0	0,0
Autres charges / produits	0,0	-0,1
Charges administratives	-1,1	-1,2
<b>Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-215,6</b>	<b>143,8</b>
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	215,6	-143,8
<b>Excédent de produits</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## Degré de couverture

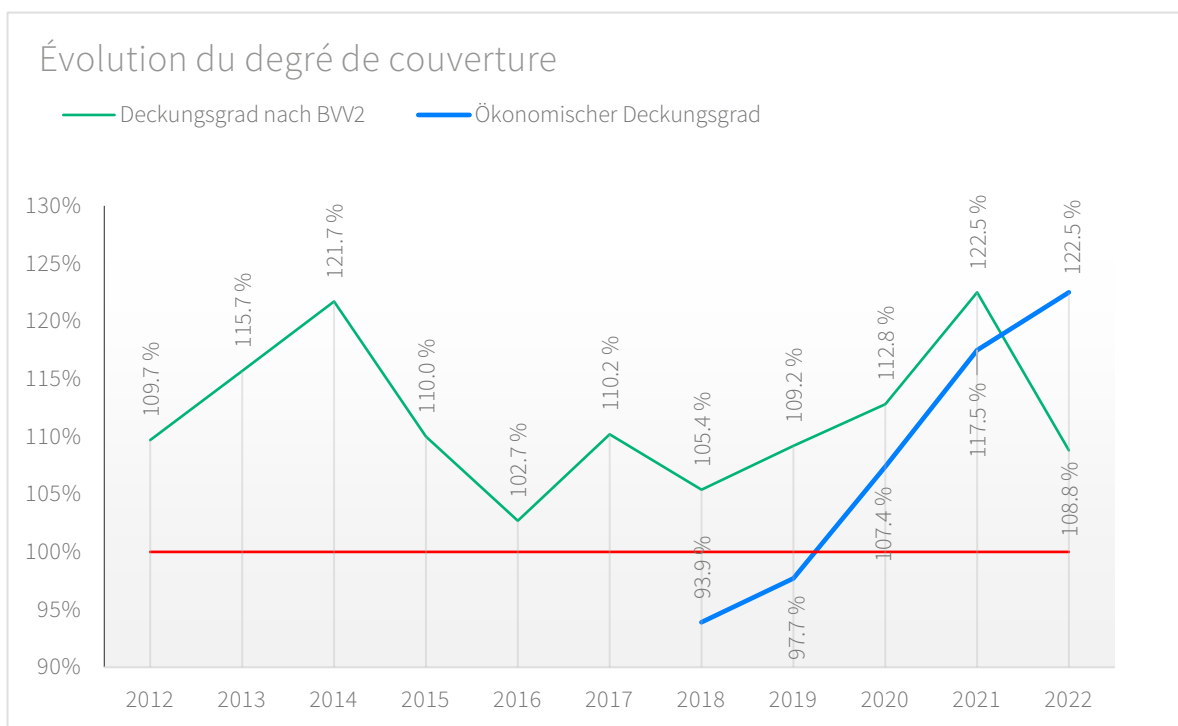
Le degré de couverture renseigne sur le taux de couverture des engagements d'une caisse de pension par des valeurs patrimoniales. On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100 %, alors qu'en cas de découvert, les engagements ne peuvent pas être entièrement couverts par les actifs. Le degré de couverture sert d'indicateur de la situation financière de la caisse de pension, et constitue par conséquent un facteur important pour définir la capacité de risque.

### Évolution du degré de couverture selon l'OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 (OPP 2 = Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) désigne le rapport entre la fortune nette disponible aux valeurs du marché pour la couverture des engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'actualisation des obligations de prestations. Chaque caisse de pension doit indiquer le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 dans ses comptes annuels.

### Degré de couverture économique

Degré de couverture économique: contrairement au degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, les obligations de prestations ne sont pas actualisées au taux d'intérêt technique constant, mais évaluées de manière analogue au marché. À cet effet, les flux de trésorerie attendus des prestations sont reproduits par un portefeuille d'obligations à taux zéro sans risque. Le portefeuille de réplcation a une valeur de marché, et donc également l'obligation de prestation. Les caisses de pension ne sont pas tenues de calculer le taux de couverture économique.

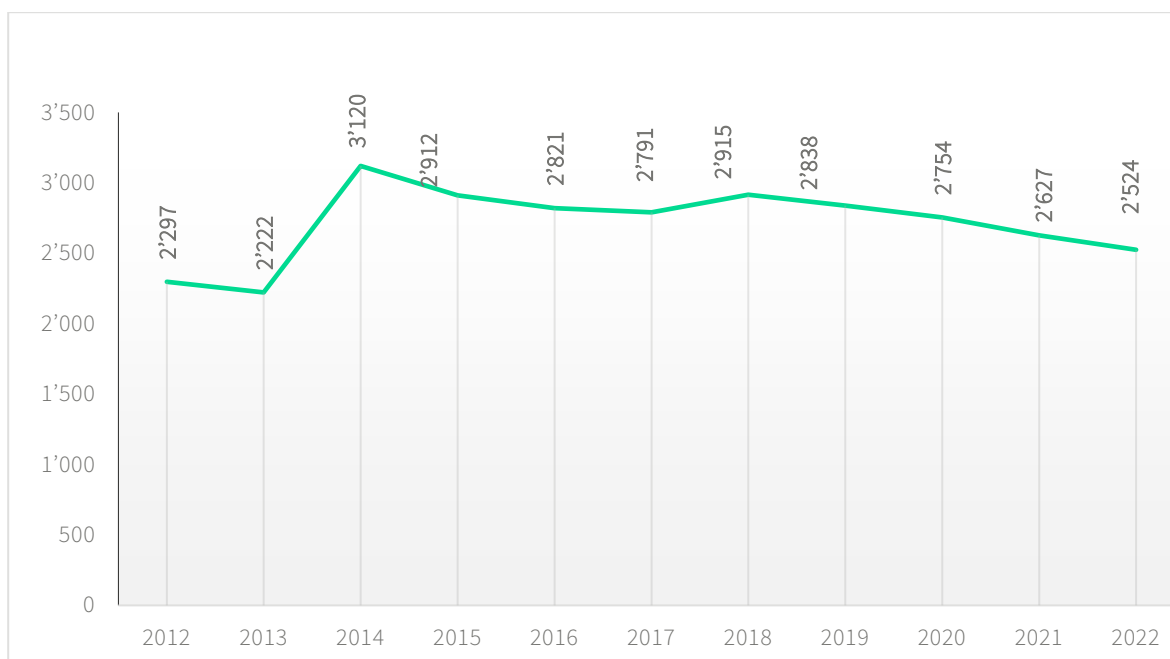


# Statistiques

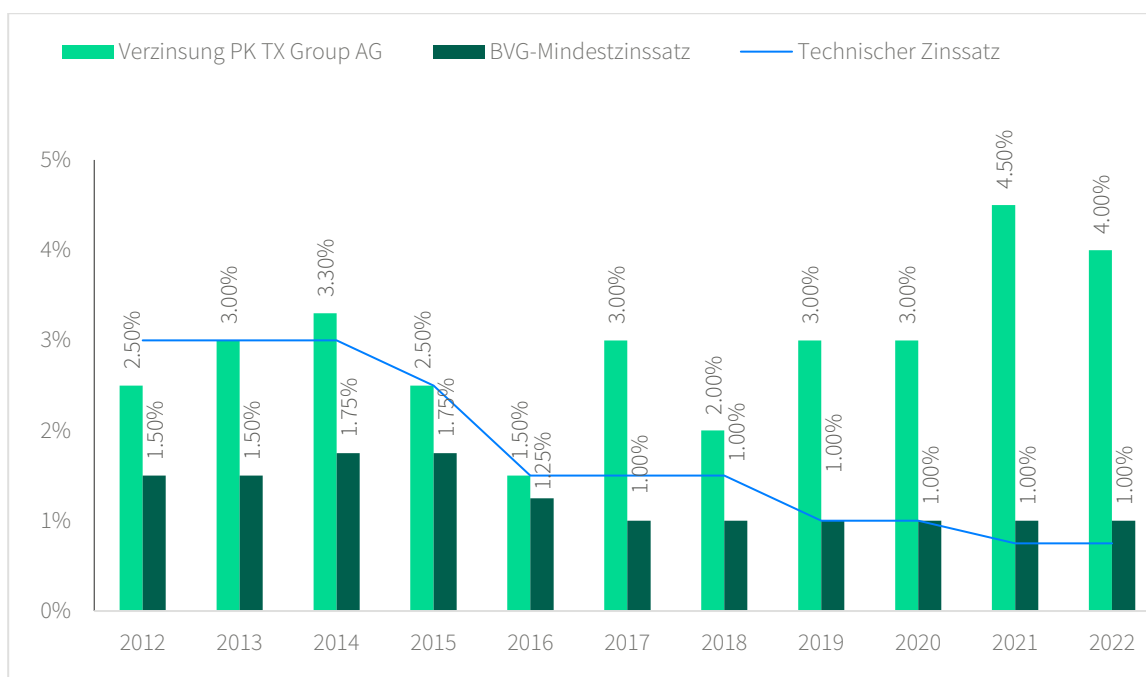
## Assurés actifs par employeur

Entreprise	31.12.2022 Nombre d'actifs	31.12.2021 Nombre d'actifs
TX Group AG	611	656
20 Minuten Advertising AG	0	34
Berner Oberland Medien AG	21	21
CAR FOR YOU AG	23	32
Centre d'Impression Lausanne (Bussigny)	109	126
Doodle SA	19	23
DZB Druckzentrum Bern AG	76	80
DZZ Druckzentrum Zürich AG	170	183
Goldbach Audience (Switzerland) AG	9	6
Goldbach Group AG	30	21
Goldbach Manufaktur AG	4	0
Goldbach Media (Switzerland) AG	27	3
Goldbach neXT AG	50	47
Goldbach Publishing AG	182	156
Caisse de pension de TX Group SA	5	7
Ricardo AG	67	88
SMG Swiss Marketplace Group AG	83	81
Swiss Radioworld AG	5	1
Tamedia Espace Media AG	154	166
Tamedia Finanz und Wirtschaft AG	67	69
Tamedia Publications Romandes SA	246	257
Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG	518	511
Zürcher Regionalzeitungen AG	38	47
Assurés sans employeur	10	12
<b>Total</b>	<b>2 524</b>	<b>2 627</b>

## Évolution du nombre d'assurés (actifs)

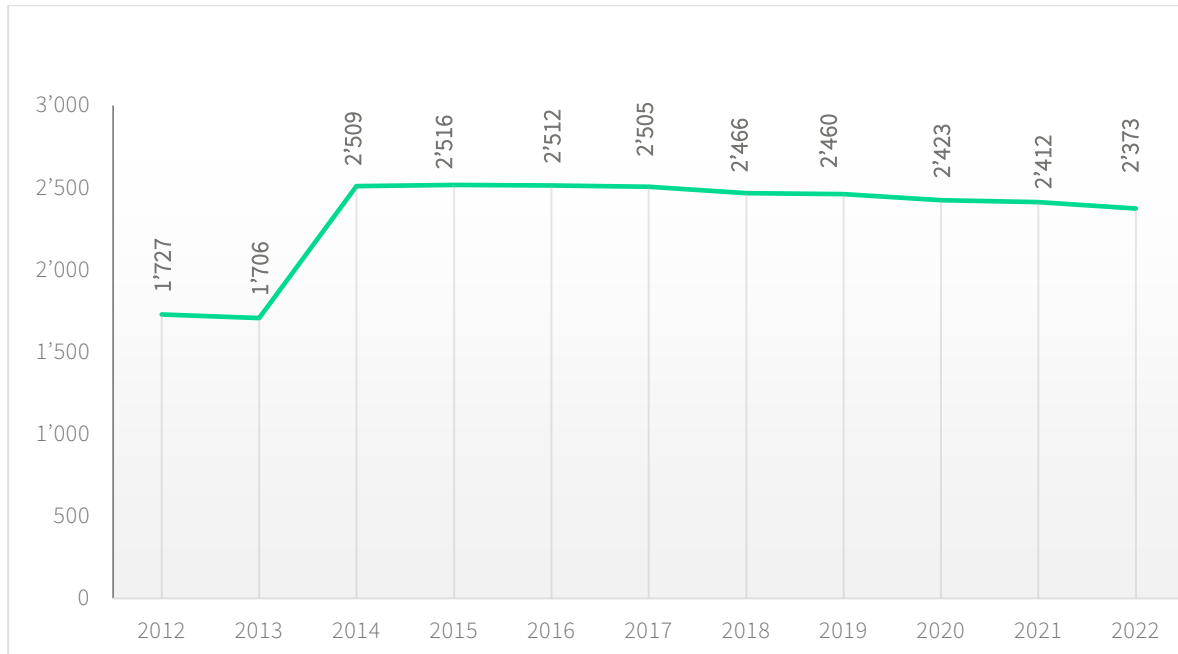


## Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs

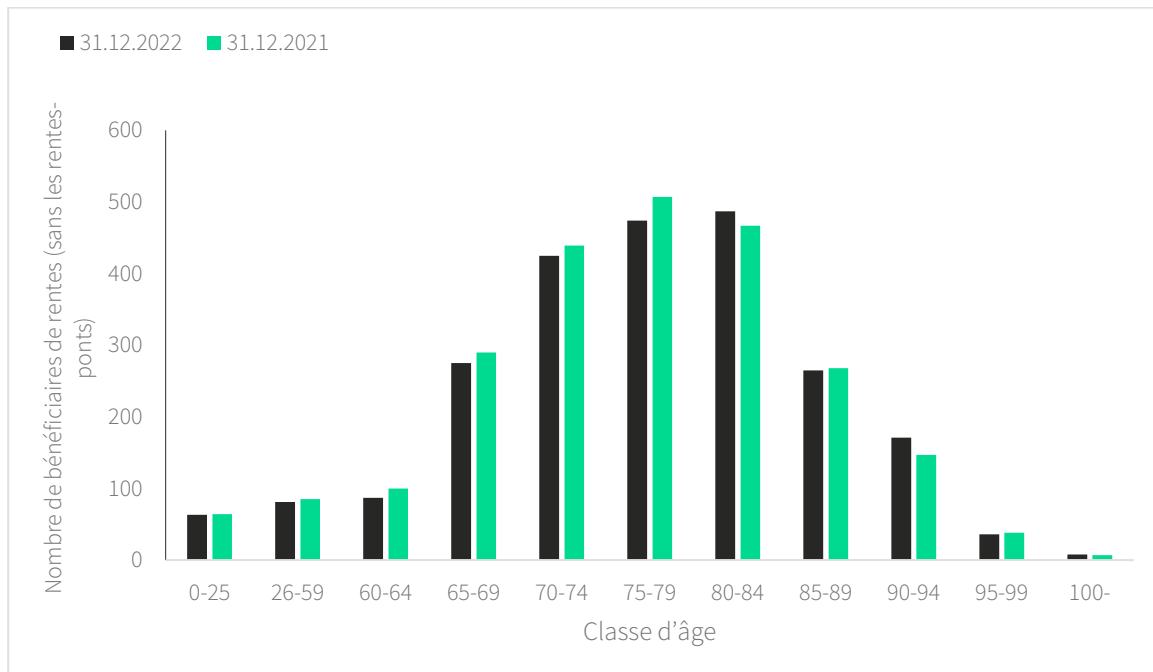




## Évolution du nombre de rentiers



## Pyramide des âges rentier-ère-s



## Augmentation des rentes / versement d'un montant unique

---

Le Conseil de fondation fixe chaque année une éventuelle augmentation des rentes en fonction de la situation financière de la CP. La dernière augmentation des rentes, à hauteur de 1,5 %, remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Depuis, elles n'ont plus pu être adaptées, car la CP ne disposait pas ou peu de fonds libres. Il convient toutefois de relever que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est rémunéré chaque année selon le tableau ci-dessous.

Année	Taux d'intérêt technique
2022	0,75 %
2021	0,75 %
2020	1,00 %
2019	1,00 %
2018	1,50 %
2017	1,50 %
2016	1,50 %
2015	2,50 %

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Cette augmentation est financée aux dépens de la réserve de fluctuation de valeur, qui entraîne une réduction du degré de couverture. Cela renforce la réaffectation existante des assurés actifs aux bénéficiaires de rentes.

Pour contrecarrer cette réaffectation, la CP crée la réserve «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique», à laquelle le Conseil de fondation peut faire appel, par exemple pour adopter un taux d'intérêt plus élevé sur les capitaux d'épargne.

# Secrétariat

---

Le secrétariat est responsable de l'administration de la CP et de l'établissement des comptes annuels.

## Équipe

Nom Prénom	Fonction	Chargé des rentières et rentiers assuré-e-s	Téléphone
Christian Grossi	Directeur général		044 248 42 92
Silven Rutishauser	Spécialiste en prévoyance	A – K*	044 248 42 87
Helga Pechlaner	Spécialiste en prévoyance	L – Z*	044 248 42 89
Corinne Dubied	Adjointe administrative	francophone	044 248 42 93
Tina Treier	Adjointe administrative		044 248 42 79
Stefan Glarner	Comptable		044 248 42 90

\*germanophones, selon la première lettre du nom

## Internet et Intranet

Les règlements, rapports abrégés, formulaires, factsheets et chiffres clés de notre caisse de pension sont disponibles sur Internet et sur l'Intranet.

Intranet: [Lien](#)

Internet: [Lien](#)

Autres liens:

Groupes des retraités de Tamedia Zurich: <https://pentam.ch/>

## Administration et exploitation

Le secrétariat de la CP traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pension de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des frais de gestion.

Le total des frais de gestion s'élève à CHF 1'071'743 (année précédente: CHF 1'204'864). Si l'on répartit ce montant entre le nombre d'assurés actifs et de rentier-ère-s, soit 4'897 au total (année précédente: 5'039), cela représente des frais de gestion de CHF 219 par personne (année précédente: CHF 239). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des frais de gestion des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à CHF 346 par personne pour l'année 2021 (année précédente: CHF 347).

# Aperçu des relations d'affaires

---

<b>Expert en prévoyance professionnelle</b>	Libera AG, Stockerstrasse 34, 8022 Zurich Kate Kristovic (experte exécutante)
<b>Organe de révision</b>	KPMG AG, Räfelstrasse 28, 8045 Zurich
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance en matière de LPP et de fondations du canton de Zurich (BVS)
<b>Conseiller en placement de fortune</b>	PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8004 Zürich, Stephan Skaanes - Associé
<b>Placement de fortune</b>	<b>Mandat</b>
<b>Obligations</b>	
Obligations en CHF (Suisse et étranger)	UBS
Obligations en monnaies étrangères (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations de sociétés globales CHF (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations Marchés émergents	Credit Suisse
<b>Actions</b>	
Actions Suisse	Credit Suisse
Actions Monde (non couvertes contre les risques de change)	Credit Suisse
Actions Monde (couvertes contre les risques de change)	Credit Suisse
Actions Global Small Caps	UBS
Actions Marchés émergents	UBS
<b>Placements alternatifs</b>	
Insurance Linked Strategies	Credit Suisse
<b>Immeubles en Suisse</b>	
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Assetimmo
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Swiss Life
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Credit Suisse
Immobilier Suisse – Fondation de placement	UBS
Immobilier Suisse – Fonds	Credit Suisse
<b>Immeubles à l'étranger</b>	
Immeubles à l'étranger – Fonds	Credit Suisse
<b>Comptabilité des titres &amp; Custody</b>	Credit Suisse SA, Zurich